



**Parcours de l'Eau
Basse-Areuse**

ASSEMBLEE GENERALE 2019

du mardi 7 mai 2019 au Musée de l'Areuse à Boudry

PROCES-VERBAL

1. PV de l'Assemblée générale 2018 : Ce rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Pour information, les procès-verbaux seront désormais envoyés avec la convocation pour l'Assemblée générale de l'année suivante.

2. Rapport annuel du président sur les activités de l'Association : Les travaux ont commencé en mars déjà sur les bords de l'Areuse en solidifiant et en renforçant les rives par d'énormes pierres aux endroits où la passerelle sera posée. Les culées ont été également érigées.

Aux Buchilles, les travaux sur la passerelle sont également en cours. La passerelle a été « coupée » pour obtenir la longueur nécessaire de 23,78 m.. Son poids est d'environ 16 tonnes. Lors de la démolition de la ferrure d'extrémité de la passerelle, il est apparu que sa partie supérieure, cachée sous le plancher bois, était dans un état de détérioration nécessitant une intervention. Il a été décidé de préconiser un assainissement complet de toutes les ferrures de l'ouvrage. Pour cela, il a été nécessaire de démonter l'entier des ferrures pour permettre le traitement des surfaces cachées sous le plancher bois. Ce travail, ainsi que diverses autres transformations non prévues dans nos budgets ont provoqué un surcoût total de CHF 25.000,--.. Pour couvrir une partie de ces surcoûts, la commune de Boudry nous a accordé un prêt de CHF 17.000,-- sans intérêts, remboursable au 31 décembre 2020.

Le transport de la passerelle des Buchilles aux rives de l'Areuse aura lieu le 28 mai. Cela induira quelques perturbations de circulation à Boudry ce jour-là et le parking de la poste sera entièrement interdit aux véhicules et aux personnes durant l'opération. Le passage sur la passerelle sera interdit pendant quelques jours jusqu'au moment où nous aurons rétabli une barrière sur des parcelles environnantes.

3. Présentation des comptes 2018 : M. R. Perrinjaquet, trésorier, explicite les comptes de 2018 qui présentent des revenus de CHF 10905,-- et des charges de CHF 9565,40 et donc un excédent de recettes de CHF 1339,60. Le bilan présente un capital de CHF 171.699,96 dont l'entier servira aux frais de l'opération « passerelle ».

4. Rapport des vérificateurs des comptes : Mme Gilberte Althaus et M. Jean-Pierre Borel sont les vérificateurs des comptes 2018. M. Borel présente un rapport précisant que tous les documents présentés correspondent aux écritures enregistrées dans les comptes. Les récapitulatifs ont été contrôlés et il certifie la parfaite tenue des comptes, invitant l'assemblée de ce jour à donner décharge au caissier en le remerciant du travail accompli.

En conséquence, les membres présents donnent décharge au caissier à l'unanimité.

5. Désignation des vérificateurs de comptes pour 2019 : Mme Gilberte Althaus et M. Jean-Pierre Borel sont désignés pour cette charge. Mme Monique Allemann accepte d'être suppléante pour 2019.

6. Fixation des cotisations pour 2020 : Les cotisations pour 2020 resteront les mêmes que pour 2019, soit :

CHF 30,-- pour les membres individuels

CHF 50,-- pour les couples

CHF 100,-- pour les membres collectifs et les entreprises.

7. Présentation du budget 2020 : Le budget, équilibré, présente des charges et des revenus pour un montant total de CHF 157.600,--. Il est accepté à l'unanimité.

8. Projets en cours :

a) Passage entre la passerelle et le pont Jean-Jacques Rousseau : M. Gérard Kaeser indique que nous souhaitons finaliser cette partie du parcours en même temps que l'inauguration de la passerelle. Comme il n'est pas possible d'envisager une barrière, cela induit la pose d'une main courante ou d'une chaîne sur une cinquantaine de mètres sur des rocs sur cette partie du parcours. Un premier devis a été fourni pour la main courante au prix de CHF 6850,-- et nous attendons la deuxième offre pour une chaîne avant de prendre une décision finale.

b) Cérémonie de la première pierre : Cette cérémonie aura lieu le 4 juin 2019 où un tube sera scellé dans le béton de l'escalier menant à la passerelle. Ce tube contiendra les documents suivants : le journal Arcinfo du jour, des documents remis par la Commune et les maîtres d'état, les statuts de l'Association, nos comptes 2018, la liste des membres de l'Association et les deux tout premiers dons reçus en main propre par le président qui a versé les montants correspondants sur nos comptes mais a gardé la pièce et le billet pour cette cérémonie.

c) Inauguration : L'inauguration officielle de la passerelle aura lieu au début de l'automne dans l'espoir d'accueillir à ce moment-là les parrains de notre action.

d) Musique d'avenir : Notre président a le rêve de placer un toit sur la passerelle, d'abord pour prolonger la vie de cet ouvrage mais aussi pour envisager d'y placer des peintures d'artistes régionaux, à l'instar du pont de Lucerne.

e) Recherche de fonds : Pour couvrir les surcoûts de l'opération « passerelle », le comité va organiser pour la fin de l'été ou le début de l'automne une campagne pour rechercher des fonds.

Pour clore l'Assemblée, M. Jean-Michel Buschini, conseiller communal de Boudry, a pris la parole pour féliciter l'Association pour la belle réalisation qui a été obtenue après beaucoup d'efforts de la part du président et du comité et mettant en valeur le patrimoine de Boudry. Il souhaite plein succès à l'Association pour la suite des réalisations prévues.

Après l'Assemblée, les participants ont pu entendre une présentation extrêmement intéressante avec beaucoup d'anciennes photos sur le quartier des fabriques de Boudry. Cet exposé a été présenté, avec l'enthousiasme qui le caractérise, par M. Pierre-Henri Béguin sur des textes élaborés partiellement par M. Albert Rossetti qui devait être le conférencier

mais qui a été malheureusement accidenté quelques jours avant notre assemblée. Tous nos vœux de prompt rétablissement à M. Albert Rossetti.

Le rédacteur :
Jean-Pierre Moesch

Membres présents : 15 personnes
Membres excusés ; 7 personnes